



L'an deux mille vingt-six le 7 du mois de mai s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux, après convocation légale du 29 avril 2026, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. DROUVILLE Marc – M. SALVE Olivier – Mme DOYEN Audrey – M. LEMOINE Anthony – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick – Mme SCHEFFLER Véronique – Mme MARCHAL Astrid – M. GUEZET Philippe – Mme MILLET Prisca – Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY Dominique – M. GODEFROY Michaël – M. MALGRAS Jean François – M. THOMAS Claude – Mme ROBILLOT Fanny – M. BOUCHEZ Hubert – M. POIREL Patrick – M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme FOURCAULX Patricia – M. JOLY Philippe – Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. REGNIERE Patrice – M. VANNESSON Jean François – M. FRANCOIS Vincent – M. BRIDARD Franck – M. HERBUVAUX Cyril – M. BERNARD Philippe – M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOÛ Nicolas – Mme GEHLFUSS Virginie – M. MICHEL Olivier – Mme DEGUILLI Sabine – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. THIRION Christian – M. CERUTTI Alain – M. BAUDOUIN Alain – M. LOUIS Didier

Procurations : Mme RAMPON Catherine à M. CHANE Alain – M. IOHNER Christophe à Mme MARCHAL Astrid

Excusé(s) : M. GRANDADAM Daniel –

Secrétaire de séance : M. GUEZET Philippe

L'assemblée dénombreait : **53 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 56

Présents : 51

Pouvoirs : 2

Excusés : 1

Votants : 53

Date d'affichage : 13 mai

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 53

Contre :

Absentions :

URBANISME

14_05_2026

Analyse du Plan Local d'Urbanisme intercommunal secteur Seille

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment le L. 153-27 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du secteur Seille, approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 13 mai 2020 ;

Considérant, l'analyse du PLUi annexée à la présente délibération qui a été transmis à l'ensemble des communes membres le 18 mars 2026 ;

Considérant, que l'intercommunalité a sollicité l'avis des communes membres, afin de les présenter lors du présent conseil communautaire ;

Considérant, que l'ensemble des avis ont été présentés et débattus lors de ce conseil communautaire,

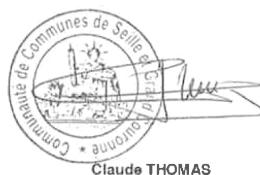
Yannick FAGOT-REVURAT, Vice-Président en charge de l'urbanisme, rappelle que la présente délibération a pour objectif de répondre à l'obligation d'analyse tous les six ans qu'impose le code de l'urbanisme.

Il rappelle les conclusions de l'analyse : « les anciens PLUi ne permettent plus de répondre de manière exhaustive aux enjeux actuels et à venir du territoire. L'élaboration d'un PLUi à l'échelle de l'ensemble du territoire de la communauté de communes Seille et Grand Couronné permettra de redéfinir les orientations stratégiques, d'harmoniser la réglementation applicable et de renforcer la cohérence territoriale.

Ainsi, le PLUi secteur Seille peut être maintenu, le temps de l'élaboration du futur PLUi Seille et Grand Couronné. »

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Maintient** le PLUi secteur Seille le temps de l'élaboration du futur PLUi Seille et Grand Couronné



Claude THOMAS
2026.05.13 08:33:20 +0200
Ref:10995076-16577098-1-D
Signature numérique
le Président

Claude THOMAS